

Des collectivités toujours plus engagées

Régions et autres collectivités confirment leur investissement dans le cinéma et l'audiovisuel. Zoom, avant le renouvellement des conventions avec le CNC.

Le bilan 2006 des interventions des collectivités territoriales dans le cinéma et l'audiovisuel s'avère, pour une nouvelle année consécutive, positif. Leur contribution au financement de la production a progressé de 12%, avec 49,5 M€, selon le *Guide 2007, soutien à la production audiovisuelle et cinématographique* publié

Les fonds territoriaux supérieurs à 1 M€

► Île-de-France	14,19
► Rhône-Alpes Cinéma	4,49
► Nord-Pas-de-Calais	2,53
► Paca	3,37
► Charente	2,31
► Poitou-Charentes	2,15
► Rhône-Alpes (région)	1,88
► Corse	1,68
► Centre	1,61
► Aquitaine	1,51
► Bretagne	1,37
► Alsace	1,10
► Limousin	1,04
► Midi-Pyrénées	1,00

Source : Guide 2007 Centre Images
(www.centreimages.fr)

récemment par Centre Images (antenne de la région Centre). En dix ans, les collectivités ont injecté huit fois plus d'argent dans le secteur, et trois fois plus en cinq ans ! Ce dynamisme a été renforcé depuis trois ans par le dispositif "1€ pour 2€" (1€ de l'État pour 2€ de la collectivité) mis en place par le Centre national de la cinématographie depuis 2004 pour le long métrage, depuis 2005 pour l'audiovisuel et depuis 2006 pour le court métrage. En 2006, cette mesure concernait pas moins de 24 régions (seules la Guyane et la Martinique manquent à l'appel), six départements, la communauté de communes de Strasbourg et la Ville de Paris, les régions étant les signataires des 24 conventions avec le CNC et les Drac.

Selon le CNC, dont le périmètre des statistiques repose sur ces conventions et diffère de celui de Centre Images, les aides à la production représentent même 54,35 M€. Sur ce montant, les apports du CNC issus du "1€ pour 2€" sont de 13,5 M€ (contre

6,25 M€ en 2004). Si l'on ajoute aux aides à la production, le volet diffusion culturelle et éducation artistique aussi inclus dans les conventions, l'enveloppe des fonds issus des collectivités dévolue au secteur s'élève à 70 M€ en 2006, contre 46 M€ en 2004.

2007, renégociation des conventions CNC-collectivités

Après trois ans de mesure "1€ pour 2€" et au vu des augmentations consenties ces dernières années par ces collectivités, quel est le potentiel de croissance pour 2007 ? Selon plusieurs sources, les demandes des collectivités relatives à la mesure "1€ pour 2€" seraient supérieures à celles de 2006. Cette année est importante, puisque le CNC renégocie actuellement toutes les conventions avec les collectivités et ce, pour les trois ans à venir. Si le Centre ne commente pas les négociations en cours, il précise toutefois "ne pas constater de hausse considérable des demandes".

Un autre sujet de questionnement dans le contexte budgétaire tendu du

Compte de soutien (le "1€ pour 2€" étant pris sur le sélectif) concerne la capacité du CNC à poursuivre sa politique. Les élans des collectivités seront-ils contraints pour maintenir le dispositif dans son cadre actuel (par exemple en passant à "1€ pour 3€" ou en baissant le plafond d'intervention, aujourd'hui de 1 M€ par collectivité) ? Interrogé, le CNC se veut rassurant et dit "disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre cette politique. Le bilan étant positif et les collectivités devenues des partenaires durables du secteur, il n'y aucune remise en cause à l'ordre du jour".

Une chose est en outre acquise pour les collectivités signataires : les nouvelles conventions imposent l'obligation, et non plus la recommandation, de respecter un montant plancher d'intervention par type d'œuvre afin d'éviter le saupoudrage et de favoriser des aides plus efficaces et solides. Les planchers sont fixés à 100 K€ pour le long métrage, 50 K€ pour le long documentaire, 75 K€ pour la fiction unitaire supérieure à 90', 25 K€ pour la fiction unitaire inférieure à 90', 15 K€ pour le documentaire de 52' et 15 K€ pour le court métrage. ■